



Bulletin d'information du Mouvement Européen des Yvelines

Edito du secrétaire général



L'Europe au centre des toutes les communications médiatiques ?

S'il y a une chose positive que la pandémie aura apportée, c'est bien de mettre l'Union Européenne au centre des discussions médiatiques, publiques ou encore privées. Elle le fût par épisodes en 2018, 2019 et 2020 pour le Brexit, vecteur avant tout de messages à connotations négatives. Elle l'est maintenant pour des préoccupations également graves mais plus constructives puisqu'il s'agit de construire une Union Européenne forte et unie pour combattre un danger vital qui nous concerne tous.

Devant le danger, pas d'autres choix que de discuter, élaborer, construire, et s'entendre sur une stratégie de défense et trouver des solutions.

L'importance des mesures à prendre et leur hétérogénéité (sanitaires, économiques,

financières et sociales) sensibilisent les médias qui ne peuvent pas éviter de suivre et commenter les décisions prises ou à venir.

Alors qu'en 2020, les radios et télévisions françaises ne consacraient que 3 % environ de leur temps d'antenne à l'Europe(*), elles n'ont, donc, pas d'autres possibilités que d'augmenter le temps et les sujets consacrés à la vie de l'Union Européenne.

Théo Verdier, alors responsable de la communication externe pour le Mouvement européen-France, co-auteur du rapport « Renforcer l'information des Français sur l'Union européenne » avec Rémy Broc et Rémi Lauwerier et de l'étude « Plus d'Europe dans les médias français » avec Jean-Michel Baer, conseiller de l'Institut Jacques Delors, décrypte les

raisons de cette désaffection des médias français face aux actualités européennes et proposent des pistes d'amélioration.

Nous ne serions trop nous réjouir de cette avancée due au Brexit et au virus Corona, tout en reconnaissant que des gros progrès restent à faire pour que l'actualité

européenne soit perçue au même niveau d'intérêt que l'actualité nationale. Souhaitons aussi que des sujets plus positifs, voire plus joyeux, soient à l'origine d'une adhésion affective pour l'Union européenne.

*source : theo Verdier Mouvement Européen France

Christian FRANCO

Le dispositif « EUROPE » en coopération avec la région Ile-de-France



**Mouvement
Européen
France**

La région Ile-de-France et le Mouvement-européen France se sont entendus pour mettre en avant l'intervention financière de l'Europe au niveau de la région.

En effet, qui sait où et pourquoi l'Europe a subventionné telle ou telle réalisation au profit des citoyens de la région : Rénovation de bâtiments, mise en valeur du patrimoine, aide à la création d'entreprises, aide à la réinsertion, aides aux plus démunis ? Qui sait cela et à quelle hauteur ces financements sont apportés ?

Notre action dans ce projet prendra la forme de courtes interviews vidéo réalisées par un professionnel et menées par vous avec des personnalités politiques/membres d'associations/acteurs de terrain sur des thèmes européens liés à vos territoires soutenus par des financements européens (interviews d'un agriculteur bio francilien pour la PAC, projets de rénovation urbaine, nouvelles lignes de trains de nuit, etc.). Ces vidéos pourront également être diffusées par le Mouvement européen Yvelines en amont de visioconférences ou conférences en lien avec les thèmes abordés dans le cadre de ces interviews.

De nouvelles brochures "Ce que finance l'UE en Ile-de-France" seront éditées pour les distribuer lors de ces événements et sur les lieux des tournages.

Si vous êtes intéressés pour participer avec nous à ce projet auquel nous allons contribuer, veuillez prendre contact par courriel à

mouvementeuropeen78@gmail.com

Comment fonctionne l'Europe ?



« C'est Bruxelles ! » ou pire encore: « c'est la faute à Bruxelles ! entendons-nous dire souvent !

Sûrement, car si Bruxelles chantait, Brel nous l'aurait dit !

Mais Bruxelles ne chante pas, voire n'enchanté pas !

Pourquoi ? parce que nous prêtons à Bruxelles bien des pouvoirs qu'elle n'a pas. Bruxelles n'est pas responsable de la cacophonie qui brouille les messages venus de la Commission européenne ou du Parlement européen

Cette cacophonie entretenue par certains médias et forces politiques ou partisans se développe grâce à une grande méconnaissance bien partagées, toutes

La Charte des droits fondamentaux de l'UE fête ses 20 ans

Même si elle n'est devenue juridiquement contraignante qu'en décembre 2009 avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne vient bel et bien de fêter ses 20 ans, puisque c'est le 7 décembre 2000 qu'elle a été solennellement proclamée lors du Conseil européen de Nice.

classes sociales confondues par nos concitoyens.

Et d'ailleurs qui est « Bruxelles » ?

Cela irrite nos collègues au Conseil d'administration en particulier Clive Hole, britannique de surcroît, qui dépense son énergie à combattre cette méconnaissance du fonctionnement des institutions européennes chez nos compatriotes.

Il a créé une vidéo didactique que nous vous conseillons vivement de regarder d'abord et d'en diffuser l'enseignement ensuite.

Version française : voir ci-après

Comprendre l'Union Européenne en 11 minutes: <https://youtu.be/wbUvojbvblE>

Comprendre l'Union Européenne en 29 minutes: <https://youtu.be/OkTqu6jOWWw>

Version anglaise:

Understand the European Union in 11 minutes: <https://youtu.be/Hh4ILDGOzpm>

Understand the European Union in 26 minutes: <https://youtu.be/ZhONigyTYvo>

Christian FRANCO
Administrateur



À l'époque, le Parlement européen, en particulier, réclamait ardemment l'adoption d'un tel document, car pour les députés européens il était important que chaque citoyen puisse connaître les droits et les libertés fondamentales qui lui sont garantis au sein de l'Union européenne et de ses États membres, et qu'un système de recours permette d'en évoquer l'éventuelle infraction. En ce sens, doter l'Union européenne d'une Charte des droits fondamentaux permettait aussi de confirmer la finalité politique de la construction d'une Europe unie.

Pour marquer cet anniversaire, les institutions européennes vous propose une exposition thématique [« La Charte des droits fondamentaux de l'UE à 20 ans »](#) consultable en ligne sur le site [Europeana](#), la grande bibliothèque de référence de l'Union européenne.

L'exposition, qui comprend à la fois des textes de synthèse, des photos et des documents d'archives, pour la plupart inédits, montre l'origine et la portée de la Charte : conçue comme un socle de référence, elle réunit dans un texte unique l'ensemble des droits civiques, politiques, économiques et sociaux des citoyennes et citoyens européens et de toute personne vivant sur le territoire de l'UE.

Le fruit d'une négociation ardue mais aussi originale

L'expérience est historique car pour la première fois, des députés européens s'associent en effet à des parlementaires nationaux, à des représentants des chefs d'État, du Conseil et de la Commission européenne pour élaborer ensemble un texte de nature constitutionnelle.

Comme l'explique l'exposition, la tâche est difficile. Il ne s'agit pas de réviser les traités communautaires ni d'élargir les compétences de l'UE : il faut relever et expliciter les droits que les institutions communautaires et les États membres doivent respecter dans leur fonctionnement. Le résultat est un texte court, de cinquante-quatre articles, rédigé dans un style clair et cohérent afin d'être facilement compris par toutes les personnes auxquelles il s'adresse. La Charte énumère l'ensemble des droits articulés autour de quelques principes essentiels : la dignité humaine, les libertés fondamentales, l'égalité entre les personnes, la solidarité, la citoyenneté et la justice. Documents d'archives à l'appui, ces principes sont décrits en détail dans l'exposition. Le préambule du projet de Charte rappelle que « les peuples de l'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes ». Sans faire référence à un héritage religieux, la Charte évoque aussi le patrimoine spirituel et moral de l'Union européenne qui se fonde « sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité », précisant qu'elle repose « sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. ».



La valeur juridique de la Charte

Face à certains États membres réticents, les institutions de l'UE ont souhaité donner à la Charte une valeur juridique contraignante pleine et entière. Intégré en 2004 dans le projet de Constitution européenne élaboré par la Convention sur l'avenir de l'Europe, le texte de la Charte est érigé en symbole d'une gouvernance respectueuse des droits fondamentaux. En décembre 2007, la veille de la signature du traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux est signée lors d'une cérémonie officielle dans l'hémicycle du Parlement européen à Strasbourg. Elle constitue désormais un élément central de l'ordre juridique communautaire.

Pour voir l'exposition en ligne :

<https://www.europeana.eu/fr/exhibitions/the-charter-of-fundamental-rights-of-the-european-union-turns-20>

pour télécharger le texte complet de la Charte :

Charte : https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

Philippe LE GUEN
Administrateur ME78

Royaume-Uni et Union européenne : Brexit or not Brexit ?

La proximité des dates entre le Brexit et l'accord de coopération conclut entre l'Union européenne et le Royaume-Uni semble susciter une confusion dans l'esprit des citoyens européens. Certains points chronologiques méritent d'être précisés sur le positionnement du Royaume-Uni (R-U) vis-



à-vis de l'Union européenne (UE) dans ce bref article.

Depuis le 31 janvier 2020 à minuit, après une période de reports successifs à rebondissements sur sa sortie effective, le Royaume-Uni n'est plus un Etat membre de l'Union européenne.

Selon les termes de l'accord de retrait, période de transition a été instaurée durant un année afin que le R-U puisse organiser avec le négociateur Michel Barnier les relations post Brexit. Au cours de cette année 2020, les normes européennes ont continué à s'appliquer au R-U sans participation au processus décisionnel et, notamment, par les quatre grandes libertés de circulation - des

personnes, des marchandises, des services et de capitaux du Marché unique.

Ainsi, cet accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE s'est fait de manière ordonnée car depuis le 1^{er} février 2020, il protège les droits des citoyens de l'UE et des ressortissants du Royaume-Uni, les intérêts financiers de l'Union, en préservant la paix et la stabilité sur l'île d'Irlande. Mais, l'Europe doit rester vigilante afin que cette stabilité, notamment en Irlande du Nord ne soit pas mise à mal par les partisans du « leave ».



L'accord de commerce et de coopération signé le 24 décembre 2020 entre les deux parties instaure un schéma de libre-échange ambitieux portant sur les questions économiques, sociales et environnementales et la question de la pêche qui a fait couler tellement d'encre, et un partenariat étroit pour la sécurité de nos citoyens



Deux autres accords (sur la sécurité des informations et sur l'utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaires) ont été conclus entre l'UE et le R-U.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2021, les entreprises britanniques semblent découvrir les règles

commerciales et douanières avec les 27 Etats membres de l'UE devenus des Etats tiers par manque de préparation du Brexit et la difficulté à anticiper les formalités attachées à la circulation des marchandises.

Les nouvelles obligations attachées à la circulation des personnes font hérisser les familles qui découvrent les nouvelles règles relatives à l'embauche de filles au pair, les étudiants qui ont compris qu'Erasmus n'avait plus droit de cité et que les artistes et musiciens britanniques ont besoin de visa pour des séjours longues durée pour leurs événements culturels sur le territoire de l'UE.

Pour en savoir plus :

- Sur le site du gouvernement français : <https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil/le-brexit-cest-quoi.html>
- Au Royaume-Uni : <https://www.gov.uk/transition> et notamment le site du Ministère du Commerce international : <https://www.gov.uk/government/organisations/departement-for-international-trade>
- Sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/reactions-united-kingdom/new-normal_fr
- Sur le site de l'Association « Toute l'Europe » : <https://www.touteurope.eu/actualite/le-brexit-en-3-minutes.htm>

Thérèse-Anne AMY
Administratrice ME78

**Sommets UE : Dans le secret de négociations européennes
(documentaire sur PUBLIC SENAT)**

A voir et à revoir sur Internet : mardi 26 et mercredi 27 janvier 2021, deux émissions d'environ une heure suivies d'un débat de 30 mn (avec notamment le Président du Mouvement Européen France : Yves BERTONCINI).

Ces 2 émissions décrivent dans le détail les difficultés et les dessous de négociations très dures qui se sont déroulées récemment sur des sujets cruciaux qui ont donné l'impression de mettre l'UE dans la tourmente. « Pour ce type de question, avant on se faisait la guerre, maintenant on négocie âprement »

- 1) Négociations tenues fin 2019 pour décider en commun d'une politique progressive à 27 de « neutralité climatique », avec les difficultés d'abandon du charbon par l'Allemagne et la Pologne. Il en est sorti le « pacte vert ».*
- 2) Négociations tenues mi-2020 pour décider en commun d'un plan de relance économique massif, à la suite de la crise du coronavirus. Pour la première fois, malgré le freinage des « frugaux » (d'où certains retards), ce plan sera en partie financé par l'émission d'une dette par l'UE de 500 milliards d'euros avec, de fait, une solidarité « fédérale » européenne.*

Remarque : *On remarquera que ces dirigeants utilisent une langue qui n'est la langue nationale d'aucune nation membre de l'UE. On a l'impression de technocrates en dehors de la réalité linguistique des peuples européens. On risque ainsi le rejet de l'UE par les peuples qui ne se sentent pas ainsi défendus dans leur langue.*

Olivier BARTHALON
Administrateur

L'Archipel Français par Jérôme Fourquet, qui parle d'une nation française multiple et divisée.
Clive Hole, administrateur

Un article très intéressant sur comment améliorer la démocratie.

Viviane BOUSSIER, Administratrice

https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2020/10/PP248_Consultations-citoyennes_GRN-FR-1-1.pdf

Invitation :

Conférence

La construction d'une Union européenne de la santé

Mercredi 3 mars 2021

de 15h30 à 17h30

“ CONFRONTATIONS EUROPE LIVE ”

DÉBAT : LA CONSTRUCTION D'UNE UNION EUROPÉENNE DE LA SANTÉ

| | | | | | |
|----------------------------|--|---|--------------------------------|--|------------------------|
| | | | | | |
| Olivier Bogillot | Anne Bucher | Jean-Marc Cavaillon | Nathalie Colin-Oesterlé | Philippe Juvin | Cécile Réal |
| Président de Sanofi France | DG Santé de la Commission européenne d'octobre 2018 à octobre 2020 | Professeur honoraire - Institut Pasteur | Députée européenne | Professeur de médecine et Président du mouvement européen - 92 | Présidente de Medevice |

3 MARS 2021 - 15H30 - 17H30 - EN DIRECT DE LA MAISON DE L'EUROPE DE PARIS

Maison de l'Europe de Paris | Challenges | Europe Direct

[Cliquez ici pour vous inscrire à l'événement
communication@confrontations.org](mailto:communication@confrontations.org)

Assemblée générale ordinaire du Mouvement Européen des Yvelines

Elle se tiendra le **MERCREDI 31 MARS à 20H30** par visioconférence.

Vous êtes naturellement invités à participer à cette événement annuel.

Vous pouvez nous rejoindre en cliquant sur : <https://mouvement-europeen.eu/adherer/>

Pour voter vous devez être à jour de la cotisation pour l'année 2021, c'est-à-dire avoir cotisé au plus tard le 1^{er} Septembre dernier.

Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion en cliquant sur

<https://mouvement-europeen.eu/adherer/>

Le Mouvement Européen a besoin de vous pour assurer sa pérennité, diffuser la pédagogie en matière européenne et avoir un certain poids vis-à-vis de ces partenaires, sponsors, influenceurs, poiliques, etc...

« Vous aimez l'Union européenne, vous aimerez le Mouvement européen ! »

MOUVEMENT EUROPEEN DES YVELINES

Le Mouvement Européen des Yvelines est une section du Mouvement Européen France (lui-même branche du Mouvement Européen International) qui a pour vocation de promouvoir l'idéal européen, d'animer le débat citoyen à son sujet et de formuler des propositions pour consolider l'Union Européenne.

Depuis 1979, Le Mouvement Européen des Yvelines décline cette mission au niveau local par des actions d'information sur les grands dossiers européens et l'organisation de colloques, conférences ou dîners-débats dans ses différentes antennes créées dans les grandes villes du département, à ce jour Versailles, La Celle saint Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Germain-en-Laye, Saint Quentin-en-Yvelines.

Pour en savoir plus sur le Mouvement Européen des Yvelines et ses activités, participer à l'une d'entre elles ou éventuellement le rejoindre, vous pouvez :

nous contacter à : mouvementeuropeen78@gmail.com

ou visiter notre site : www.mouvement-europeen-yvelines.org

Téléphone : 06-51-77-36-58

Mentions légales :

Rédaction en chef : Jean-Pierre CARLIN, Président

Edité par Le Mouvement Européen des Yvelines, 8 avenue du Général de Gaulle 78170 La Celle-Saint-Cloud. Enregistré en préfecture de Versailles sous le numéro W784001127

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, le Mouvement-Européen des Yvelines s'engage à ne pas divulguer, transmettre et partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient à des fins commerciales.

Vous pouvez vous désinscrire de ce bulletin à tout moment en nous envoyant un courriel à mouvementeuropeen78@gmail.com